



Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **22/09/2017**

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES :
 DEPENSE EXCEPTIONNELLE BUDGET GENERAL 2017**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-79-17DepExcept-DE

Publié ou Notifié
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R. LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 L.FERRER (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)
 A.BOURRAT (Thuir)

Absent :

P.MAURAN (Montauriol)
 P.MAURY (Thuir)

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

DEPENSE EXCEPTIONNELLE : OBSEQUES ANGELIQUE DUCHEMIN :

CONSIDERANT les disponibilités financières du budget 2017 de fonctionnement,

CONSIDERANT la situation exceptionnelle présentée ci-dessous,

Le Président **INFORME** l'Assemblée du décès prématuré et soudain à l'âge de 26 ans de Melle Angélique DUCHEMIN, agent d'animation de la collectivité, sportive émérite, Championne du Monde de Boxe, et jeune femme appréciée tant de ses collègues que des enfants du territoire auprès desquels elle travaillait.

Afin d'apporter tout le soutien de la Communauté à la famille, et de soulager celle-ci de questions matérielles, le Président **PROPOSE** au Conseil de prendre partiellement en charge les frais d'obsèques,

Et d'autoriser la dépense exceptionnelle de 3 684,40€TTC, montant du règlement de la facture des obsèques auprès de la société MASSUET.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

TENANT COMPTE du contexte exceptionnel ainsi rappelé,

AUTORISE la dépense exceptionnelle présentée à régler à l'entreprise MASSUET pour les frais d'obsèques de Melle Angélique DUCHEMIN, à hauteur de 3 684,40€TTC.

DIT que cette dépense fait l'objet d'une inscription budgétaire au compte 678 votée en cette même séance.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus


Le Président
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-79-17DepExcept-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017